



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/4107/EM/2025

AVIS DE MISE EN VENTE

L'Office Burundais des Recettes (OBR) informe le public qu'il procédera à la vente aux enchères du matériel roulant constitué de véhicules saisis par l'Equipe Mobile région Ouest, les véhicules cédés par la CNIDH, les véhicules cédés par l'ODECA ainsi que les motos saisis par les Equipes Mobiles NYANZA-LAC, GITEGA, RUYIGI, CANKUZO et KOBERO.

La vente aux enchères aura lieu le jeudi 17/07/2025 à partir de 10h00 dans les enceintes de l'Entrepôt de l'OBR sis à NGAGARA Q6.

1. La visite de ces biens pourra être effectuée tous les jours ouvrables, à partir du 2/07/2025 de 8h00 à 15h00 ;
2. Le jour de la vente, chaque soumissionnaire devra se présenter muni d'une enveloppe fermée contenant la caution de soumission qui est un chèque certifié au nom de la Commission chargée de la Vente aux enchères des Biens du Domaine Privé de l'Etat (CVBPE), d'un montant correspondant à la caution demandée au lot de son choix et d'un papier sur lequel est marqué le prix proposé pour le lot auquel il soumissionne. **Ces enveloppes seront déposées jusqu'au plus tard 10h20.**
3. Le soumissionnaire qui n'aura pas présenté le chèque certifié de la caution ne sera pas autorisé à participer à la vente ;
4. Le soumissionnaire doit être le propriétaire du chèque certifié ; la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou sa photocopie est obligatoire ;
5. Le soumissionnaire gagnant disposera d'un délai maximum de quinze (15) jours calendaires pour s'acquitter du montant restant dû, tenant compte de la caution présentée, faute de quoi il sera déchu de plein droit et on fera appel au deuxième soumissionnaire gagnant ;
6. La caution du soumissionnaire gagnant qui n'aura pas payé dans les délais ci-haut indiqués ne sera pas restituée ;

7. Le montant correspondant au solde du prix de vente déduit de la caution sera payé soit par chèque certifié à l'ordre de la CVBPE, soit versé sur le compte n° CC10139 ou soit par virement au compte n°01104582320 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de « Prélèvements sur les ventes » ;
8. Le dédouanement est obligatoire pour tous les véhicules et motos non dédouanés ;
9. L'autorisation d'enlèvement du lot gagné sera établie après présentation des preuves de paiement du montant restant dû en complément de la caution et des droits et taxes douane si nécessaire, à l'Equipe chargée de la vente aux enchères des biens du domaine privé de l'Etat, Immeuble Emmaüs Pathway à Kigobe, 2^{ème} étage ;
10. Le détail de ces véhicules, leur localisation ainsi que le montant de caution à présenter sont indiqués dans les tableaux en annexe ;
11. Cet avis de mise en vente peut être visité sur le site web de l'OBR www.obr.bi dans la fenêtre **Opportunités**. Il est affiché aux tableaux d'affichage de l'OBR aux sites Virago et Emmaüs et au bureau de l'OBR se trouvant au centre-ville à l'Ex-Province (palais des arts).

Pour plus d'information, appeler au 22 28 22 55 ou au numéro vert 500.

Fait à Bujumbura, le 30 08 2025

LE COMMISSAIRE GENERAL

Emmanuel MBONIHANKUYE



George BIRIMANA, CGA

ANNEXES**Tableau I : Véhicules transmis par la CNIDH**

N° du lot	Marque et type	N° de châssis/Plaque	Lieu d'immobilisation	Caution
1	TOYOTA LAND CRUISER	TEBY25J900020094/ C687AGB	SIEGE DE LA CNIDH	5 000 000
2	TOYOTA HIACE	LH174-8002119/ C686AGB	SIEGE DE LA CNIDH	5 000 000
3	TOYOTA LAND CRUISER	TEBV25J80002216/ C681AGB	Garage SANGWE derrière le Lycée St Marc	5 000 000
4	TOYOTA LAND CRUISER	TEBV25J500020318/ C685AGB	Garage SANGWE derrière le Lycée St Marc	5 000 000

Tableau II : Véhicules transmis par l'ODECA

N° du lot	Marque et type	N° de châssis/Plaque	Lieu d'immobilisation	Caution
5	COMBI TRANSPORTER	72461	Siège de l'ODECA	1 000 000
6	GREAT WALL WIGLE	A897AIT	Siège de l'ODECA	1 000 000
7	TOYOTA HILUX	A719AIT	Siège de l'ODECA	1 000 000
8	Mazda	80840	Siège de l'ODECA	1 000 000

Tableau III : Véhicules saisis par l'Unité Mobile Bujumbura

N° du lot	Marque et type	N° de châssis/Plaque	Lieu d'immobilisation	Caution
9	TOYOTA SPACIO	H5063A	Entrepôt de l'OBR Q6	3 000 000
10	TOYOTA HIACE	D1293A	Entrepôt de l'OBR Q6	3 000 000
11	TOYOTA HIACE	B6361A	Entrepôt de l'OBR Q6	3 000 000
12	TOYOTA DYNA	J6487A	Entrepôt de l'OBR Q6	3 000 000
13	MERCEDES	8028AB22	Entrepôt de l'OBR Q6	3 000 000

Tableau IV : Motos saisies par les Unité Mobiles

N° du lot	Marque et type	N° de châssis /Plaque	Lieu d'immobilisation	Caution
Unité mobile KOBERO				
3	HONLG HL-150	LJEPCKL64KA016078	KOBERO	400 000
4	SANYA	-	KOBERO	200 000
Unité mobile CANKUZO				
1	MOTO TVS VICTOR	MD625BF18A1A51999	CANKUZO	400 000
2	SL 125-5	LC6PCJK21G0044654	CANKUZO	300 000
3	SANLG	LT8TSPJD8ET073773	CANKUZO	300 000
4	SNLG	LBRSPJB56M9010983	CANKUZO	400 000
Unité mobile RUYIGI				
1	MOTO TVS VICTOR	MD625AF45K1NO7251	RUYIGI	400 000
Unité mobile GITEGA				
1	MOTO TVS MAX 100	MD625FB3ZC1A92521	GITEGA	300 000
2	MOTO TVS	MD625BF14E1A13188	GITEGA	300 000
3	DT 125 SUPER TRAIL	3TT-110308	GITEGA	500 000
Unité mobile NYANZA-LAC				
1	KING LION	LBMPCJL82H1000120	NYANZA-LAC	200 000
2	QINGQI	LAELK2406688940069	NYANZA-LAC	200 000

Tableau V : Marchandise saisies

N°	Nature de marchandise	Quantité	Lieu d'immobilisation	Caution
1	Chambres froides (Morgues)	4 compartiments dont chacun compte 6 chambres	Bureau de la douane GITEGA	5 000 000
2	Cartons d'emballages de pains	44 cartons de 1000 pièces	Bureau de la douane GITEGA	500 000
3	SOWECO PAINTS 4 L	8 flacons	Stock de l'Unité Mobile Ngozi	100 000
4	CIGARETTE YES (20tiges/paquet)	250	Stock de l'Unité Mobile Ngozi	300 000
	CIGARETTE SUPERMATCH (20tiges/paquet)	30		